

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MARDI 19 SEPTEMBRE 2017, À 20H, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h14 sont présents madame la conseillère Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont absents madame la conseillère Sophie Bourassa ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Luc Lamoureux

Est également présent le directeur général intérimaire et greffier adjoint, monsieur Alain Cousson.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 14 septembre 2017, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION
2017-09-310-A**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
 - 4.1 Adoption du Règlement de concordance numéro 430-6 modifiant le Règlement de Plan d'urbanisme numéro 430
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 430-6.

**RÉSOLUTION
2017-09-311**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMERO 430-6 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 430**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 28 août 2017 et que tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le présent Règlement ne comprend pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal adopte le Règlement avec des modifications visant à préciser certaines dispositions mais sans l'objet.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 430-6, tel que rédigé.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Une personne a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Cette période de questions a duré de 20h14 à 20h18 :

1. **Louis Côté**

**Priorité pour les enfants handicapés
au Règlement**

**RÉSOLUTION
2017-09-312**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h19.

Danielle Lavoie
Mairesse

Alain Cousson, ing.
Greffier adjoint